

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.66 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il sera proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu
de l'article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

N° de décision	Date de dépôt	Références cadastrales	Date de décision de l'autorité	Décision de l'autorité
16	23/03/2026	AN 473	26/03/2026	Renonciation
17	26/03/2026	AP 262	01/04/2026	Renonciation
18	09/04/2026	AP 264	11/04/2026	Renonciation
19	24/02/2026	AS 169	24/04/2026	Renonciation
20	27/04/2026	AT 531-536	06/05/2026	Renonciation
21	27/04/2026	AS 221	06/05/2026	Renonciation

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE** de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE :

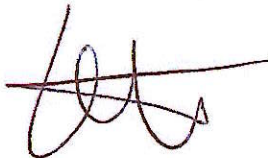
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

